Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212902092-20260408-CM8426D10-DE

Commune de PLOUVIEN
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2026

Nombre de membres	
En exercice	27
Présents	24
Absent	03
Votants	27

Publication : 9 avril 2026

L'an **deux mille vingt-six**, le **mercredi 8 avril,** à 20 h, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUVIEN se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2 avril 2026, conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : 24 membres

Olivier LE FUR, Valérie GAUTIER, Thierry LAVANANT, Isabelle JACOPIN, Cédric LAOT, Kristell LAINE, Frédéric BERGOT, Caroline STAEHLE, Mewen MICHEL, Mathilde MARREC, Bastien CORRE, Carine MARQUER, Arnaud DONOU, Elise FLOCH, Gwenola FORICHER, Xavier LOUVEAU, Carole GOUEZ, Marc HERVE, Stéphanie BELLEC, Gérard DENIEL, Morgane PENGAM, Pierre-Yves LEOST, Pascale KERDRAON, Virginie FOURNIER,

Absents avec procuration : 3

1 - **Benoît BOTHOREL**, qui donne procuration à **Cédric LAOT**,
2 - **Christophe LAYGUE**, qui donne procuration à **Valérie GAUTIER,**
3 - **Thomas LEQUETTE**, qui donne procuration à **Carine MARQUER**.

Secrétaire de séance :

Gérard DENIEL.

Délibération
CM08042026D10

Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF) : élection des délégués

Le Syndicat Départemental d'Energie et d'équipement du Finistère (SDEF), en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE), est chargé de l'organisation du service public de distribution d'énergie électrique sur le territoire de 269 communes sur les 277 que compte le département.
Il dispose également de 4 compétences optionnelles :
- le gaz,
- l'éclairage public,
- les réseaux de chaleur et de froid,
- les communications électroniques.

Les statuts du SDEF prévoient l'élection de 2 titulaires et 2 suppléants, à parité si possible, par commune membre.

*
**

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Cédric LAOT,
A l'unanimité,
Nomme les Conseillers Municipaux suivants en tant que représentants de la commune de Plouvien au SDEF :

- **Titulaires :**

- Cédric LAOT
- Virginie FOURNIER

- **Suppléants :**

- Isabelle JACOPIN
- Olivier LE FUR, Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

MAIRIE DE PLOUVIEN (Finistère)

Pour extrait conforme au registre,
PLOUVIEN, le 9 avril 2026,
Olivier LE FUR,

Maire de PLOUVIEN.